

## RÔLE ET RESPONSABILITÉS CIVILE ET PÉNALE DES ADMINISTRATEURS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA680	3 h	Bases	Présentiel ou à distance	540,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### A distance

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Comprendre le rôle et les responsabilités des administrateurs sous les contraintes du droit et sous le régime prudentiel Solvabilité 2

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

## POINTS FORTS

**Modalités pédagogiques :**

Approche très opérationnelle du sujet.

**Formateur(s) :**

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance expérimenté, formateur expert de Eliza by Ifpass

## PROGRAMME

- A. Environnement & contexte
- B. Etre administrateur : droits, devoirs et responsabilités
- C. Posture et bonnes pratiques tout au long du mandat

**Validation des acquis :**

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

**Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

## PUBLIC

Administrateurs  
Dirigeants  
Cadres de l'assurance

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

540,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 00:03